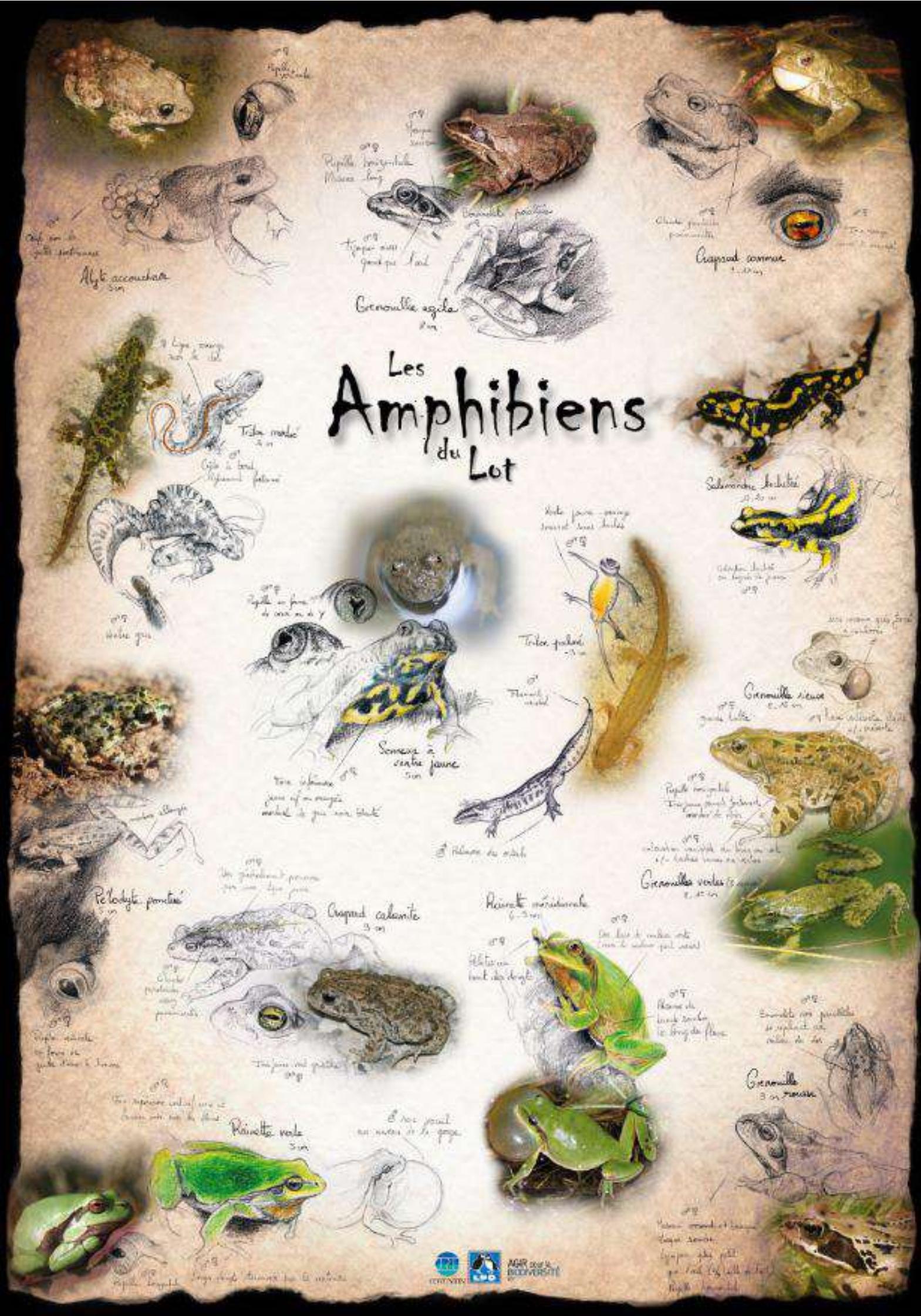


Les Amphibiens du Lot



Les Amphibiens du Lot

Qui est-ce qu'un amphibiens ?

Les amphibiens, aussi nommés batraciens, sont des animaux qui mènent une « double vie » aquatique et terrestre. Larves et têtards vivant dans l'eau en respirant avec des branchies puis, après une métamorphose au cours de laquelle se développent pattes et poumons, les amphibiens mènent une vie terrestre.

Prédateurs de nombreux mollusques, insectes et larves, ils jouent un rôle essentiel dans la Nature et constituent de précieux auxiliaires, notamment pour le jardinier ! A leur tour proies de nombreux prédateurs (hérons, couleuvres, loutres...), ils sont des écosystèmes.

Une faune riche mais menacée...

Le Lot, de par la diversité et la mosaïque de ses milieux naturels, héberge une faune riche et parfois menacée, qui mérite d'être protégée. On y retrouve d'ailleurs 13 espèces d'amphibiens dont le rare et menacé Sormeur à ventre jaune, resté à ce jour uniquement connu du Lot en région Midi-Pyrénées.

N'oublions pas que les amphibiens sont tous globalement menacés et/ou en régression sur l'ensemble du territoire national, mais également à l'échelle européenne... Or leur classement en Liste Rouge et l'importance de ces prélieux et de sauvegarder leurs habitats dans notre département.

Comment expliquer cette menace ?

Destruction des milieux naturels (zones humides notamment) et fragmentation des habitats, disparition des corridors écologiques, isolement des populations et mortalité routière sont directement à l'origine de la régression des amphibiens.

Y sont associées les pollutions des milieux aquatiques et du sol, mais également les impacts générés par le changement climatique : augmentation des rayonnements UV, pluies acides, assèchement prématuré des points d'eau temporaires...

Les amphibiens sont d'excellents bio-indicateurs de la qualité de notre environnement. Leur cycle biologique nécessitant à la fois les milieux terrestres et aquatiques, ils sont sensibles à la moindre perturbation de leurs habitats et vulnérables aux pollutions chimiques des eaux.

Comment sauver les amphibiens ?

Déjà en préservant les habitats existants, notamment les zones humides (marais, lac de Saint-Nomphale, prairie humide...) !

Si vous souhaitez créer une mare, la première règle est de ne pas y introduire des espèces végétales ou animales exotiques. En effet, l'introduction de telles espèces souvent envahissantes (Jussie, Myriophyle du Brésil, Tortue de Floride, « poisson rouge »...) menacent gravement les populations autochtones (compétition pour les habitats et les ressources alimentaires, préation, transmission de maladies...).

Ne introduisez pas de poissons dans votre mare, grands prédateurs d'œufs et de larves d'amphibiens, et évitez tout pesticide.

Aménagez des zones refuges à proximité de la mare : talus, tas de bois, muret, en cierges séchés...

N'oubliez pas la réglementation : tous les amphibiens sont intégralement protégés par la loi, quel que soit leur stade de développement. Soit interdit la destruction, l'enlèvement des œufs, la capture, le transport ou la détention de ces espèces, qu'il s'agisse de pontes, larves ou têtards, juvéniles ou adultes. Il en va de même pour le dérangement, la dégradation ou la destruction de leurs sites de reproduction et de leurs aires de repos.

Laissez faire la Nature et vous serez étonnamment surpris de la colonisation naturelle du milieu nouvellement créé : insectes et amphibiens viendront d'eux-mêmes et seront d'excellents anti-moustiques naturels !

Enfin, laissez le pied sur la route, notamment au printemps, en période de reproduction des amphibiens et participez aux actions de recensement et de protection, en nous signalant les zones de fort passage migratoire (Crapaud commun et Salamandre notamment).

Une question, un doute...

Une envie de créer ou de restaurer une mare...

Contact :

LPO Lot

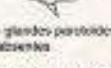
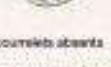
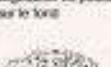
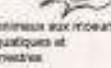
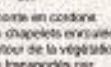
Espace associatif Clément Marot
Place Bessières
48 000 Cahors

Tel / Fax : 05 65 22 28 12
lot@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOT

Tableau comparatif Anoures/Urodèles

Anoures	Urodèles
absence de queue : l'animal perd sa queue au moment de la métamorphose	présence de la queue et l'âge adulte
Grenouilles	Crapauds
- pupilles ovales	- pupilles horizontales, rectangulaires ou en forme de cœur ou de goutte d'eau renversée
	
- peau lisse avec des boursouflures bien marqués	- peau lisse à glandules, sans glandes dorsales
	
- glandes parotoïdes absentes	- glandes parotoïdes bien développées
	
- animaux aux mœurs aquatiques et semi-terrestres	- animaux aux mœurs aquatiques et semi-terrestres
	
- ponte en amas (masses glaireuses) flottante, attachée à la végétation ou posée sur le fond	- ponte en cordons de chapellets enroulés autour de la végétation ou transportée par le vent ou déposée sur le fond
	
- chantent, avec ou sans sacs vocaux	- ne chantent pas
	
- marchent	- marchent
	
- chantent, avec ou sans sacs vocaux	- chantent, avec ou sans sacs vocaux
	
- croient	- croient
	



Spécies protégées

Les amphibiens de France sont tous protégés, leur manipulation nécessite une autorisation.



Pour en finir avec les idées reçues...

Les tritons ne sont pas des lézards d'eau : ce sont des amphibiens et non des reptiles.

Les tritons ne sont pas les larves des grenouilles : il n'y a pas de continuité avec les lézards.

Les salamandres sont parfaitement inoffensives, comme tous les autres amphibiens d'ailleurs : elles ne crochent ni flammes ni venin !

Les grenouilles ne sont pas les femelles des crapauds mais des espèces bien distinctes !

Couleuvres, hérings et loutres ne sont pas « nuisibles » parce qu'ils mangent grenouilles et crapauds : ils jouent leur rôle indispensable de prédateurs dans la chaîne alimentaire et l'équilibre de leur écosystème.



Partenaires institutionnels



Partenaires scientifiques

